

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2017

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-six septembre deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

Présents : Éric **GOBARD** (Aulnoy), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Norbert **VARGA** (Chamigny), Odile **GRENET** (Chauffry), Thierry **FLEISCHMAN** (Citry), Michael **ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Cendrine **DE CESARE** (La Celle-sur-Morin), Marie-Antoinette **LUCAS** (La Chapelle-Moutils), Roger **REVOILE** (La Ferté-Gaucher), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Christine **GUILLETTE** (Marolles-en-Brie), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Gérard **BOISNIER** (Pierre-Levée), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Didier **HAMMEL** (Reuil-en-Brie), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Régis **D'HONDT** (Saint-Siméon), Évelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde), Bernard **JACOTIN** (Saints), Jean-Jacques **HUGUENOT** (Sammeron), Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Serge **BEAUJEAN** (Verdelot), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot), Michel **THIEBAULT** (Villiers-sur-Morin), Jean-Michel **SAGNES** (Voulangis), Guy **DHORBAIT** (Communauté de Communes du Pays de Coulommiers), Didier **VUILLAUME** (Communauté de Communes du Pays Fertois), Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne).

Absents représentés : Laurent **DELGARDE** (Coulommies) donne pouvoir à Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux), Thierry **BONTOUR** (Communauté de Communes des Deux Morin) donne pouvoir à Didier **VUILLAUME** (Communauté de Communes du Pays Fertois).

Absents excusés : Norbert **DOLÉAC** (Beauheil), Filipe **DEMELO VIEIRA** (BELLOT), Laurent **DELGARDE** (Coulommies), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse), Didier **LAPLAIGE** (Saint-Denis-les-Rebais), Patricia **LEMOINE** (Communauté de Communes du Pays Créçois), Marc **ROBIN** (Communauté de Communes du Pays Créçois), Thierry **BONTOUR** (Communauté de Communes des deux Morin), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France).

Madame, Edith **THÉODOSE**, Secrétaire de séance

Yves JAUNAUX : Merci à tous d'être venus. Nous n'avons pas besoin de quorum. On va donc pouvoir commencer. On a encore des nouvelles à vous donner. Il faut dire que cela bouge beaucoup depuis une quinzaine de jours et, donc, on a plein de choses à vous raconter. D'abord cette réunion-là a été provoquée pour être en conformité avec le règlement intérieur. Vous savez que, quand on n'a pas le quorum, on refait une réunion sous quinze jours.

Alors, ce qui est plus intéressant pour vous, c'est que Franck **RIESTER** a eu une rencontre avec le secrétaire d'État auprès du ministre d'État de la Transition écologique et solidaire, Sébastien **LECORNU**. Franck m'a appelé hier après-midi pour me dire que cet échange a été fructueux. Il a duré une heure et demie et a porté essentiellement sur le projet de PNR. Il nous dit - je lis la note qu'il m'a donnée - : « *Les retours de l'État tant sur le projet que sur le périmètre envisagé sont très positifs : aucun point de blocage n'a été soulevé. L'intégralité*

des documents et du dossier ont été transmis au service du Ministère, dans le but de préparer ce rendez-vous. Ils ont déjà pris connaissance de la délibération et des annexes sans signifier de remarques particulières à ce stade. » Le Ministère attend désormais la diffusion officielle de ces documents par la Région. Un courrier de transmission, en parallèle de l'envoi assuré par la Région, sera adressé en complément par le SMEP. Il m'a dit aussi hier après-midi que le Ministre d'État est tout à fait favorable à l'institution d'un PNR et même d'un PNR en Ile-de-France par rapport aux trois PNR déjà existants. Il y avait un « trou » en quelque sorte au niveau de l'Est : pourquoi ne pas faire alors un PNR ? Vous voyez que les choses se débloquent.

Parallèlement, il y a un communiqué de presse qui nous a été donné hier à l'occasion des 50 ans des Parcs Naturels Régionaux de France. Je vais donner la parole à Samuel car je ne pouvais pas être présent à cette réunion célébrant les 50 ans des Parcs. Valérie PÉCRESSE a fait un communiqué de presse à l'issue en disant tout l'intérêt qu'elle a par rapport aux PNR et que les moyens consacrés aux PNR franciliens augmenteront de 55 %. Cela n'est quand même pas négligeable ! Au total, sur les trois prochaines années, ce sont près de 40 millions d'euros qui seront dédiés à l'action sur le territoire des PNR. C'est vrai que le document de presse intéresse surtout les PNR existants mais, nous, il va falloir se glisser par rapport à tout ça. On voit bien aussi que, depuis 8 jours, la situation du Département semble un peu se débloquent. Ma nomination en tant que Vice-président a fait que je suis en charge des PNR. Cela me paraît tout à fait important. La Région confirme également son implication dans les PNR. Le Ministère nous dit qu'il ne devrait pas y avoir trop de blocages par rapport à l'injection de nouveaux PNR. Et le ministre Nicolas HULOT est complètement favorable. Croisons les doigts !

Alors, je n'étais pas à la réunion d'hier parce que je ne pouvais pas y aller mais Samuel y était avec d'autres parmi vous. Je propose qu'il nous fasse un petit échange rapide de ce qui s'est passé hier pour qu'on vous explique un petit peu ce qu'il se passe. On prendra l'habitude, dans ces comités syndicaux du SMEP, de vous expliquer petit à petit ce qu'il se passe pour que vous soyez au courant de toutes les évolutions. C'est quand-même important pour tout le monde. En plus, Samuel vous racontera aussi qu'on a rencontré les membres du CLD et qu'on a organisé une réunion à Crécy-la-Chapelle. Je ne pouvais pas y aller malheureusement. Je me suis rendu en revanche à la réunion organisée à Chailly, qui était tout à fait intéressante. Donc, on va demander à Samuel de nous parler de tout ça, notamment de la réunion d'hier...

Samuel COQUIN : Bonsoir à tous. Donc, hier, effectivement, se déroulait la manifestation événement pour les 50 ans des Parcs naturels régionaux. C'était sur toute la journée. Il y avait une partie qui se déroulait à l'hémicycle de la Région Ile-de-France. On s'est retrouvés sur place avec Pierre DOERLER - il est où Pierre, je l'ai vu, il doit être quelque part, voilà... - le matin, à l'hémicycle. Évidemment, intronisation par Valérie PÉCRESSE qui rappelait son soutien aux Parcs avec cette information, liée au communiqué de presse, du soutien financier et de la substitution, le cas échéant, de la Région Ile-de-France aux défaillances des départements en termes de dotation financière. Ça, c'est une vraie nouvelle. Un engagement très fort de la Région qui souhaite voir cette politique de Parcs naturels régionaux renforcée, consolidée. Donc, c'est plutôt un très bon signe à la fois pour les quatre PNR existants et puis aussi pour les deux en projet dont nous faisons partie. Je vais assez vite. Après, ils nous ont parlé d'une étude remarquable que la Région a demandé à deux universitaires - il y avait Romain LAJARGE qui était là - sur les valeurs spécifiques des Parcs naturels, les valeurs de l'action en Ile-de-France depuis 1985 et sur l'ensemble du territoire

national depuis 1967, puisque l'on fêtait les 50 ans. Je vais citer juste deux petits exemples. Vous savez, je vous avais parlé une fois de la consolidation des populations, des accroissements de population dans les territoires ruraux comportant un PNR. Tous les parcs sont unanimes à ce sujet. Ils feront un petit communiqué, j'espère qu'ils vont le mettre en ligne sur le site des Parcs au niveau de la citoyenneté. Un autre petit exemple : sur tous les Parcs, ils enregistrent plus 10 % de participation citoyenne à toutes les élections. Le fait que les PNR travaillent sur l'aménagement du territoire, sur un projet de territoire avec la société civile, semble, en tout cas démarquer ces territoires par cette implication plus forte des citoyens dans leur vie de territoire. Et, évidemment, quelles que soient les échéances, qu'elles soient locales, nationales ou européennes. Autre point, autre exemple sur l'artificialisation des sols, puisque c'est une vraie question pour tous les territoires ruraux. La moyenne nationale enregistre 1,07 de progression entre 1992 et 2016. Sur les territoires en Parc, on est à 0,6. Donc, vous voyez que le fait d'être classé Parc naturel régional limite l'érosion, l'artificialisation des sols. Voilà quelques exemples. Il y en a d'autres mais ce n'est pas le lieu de revenir sur cette étude qui était vraiment très intéressante à présenter.

Était présent aussi Philippe MARTIN, le Président de l'Agence nationale pour la biodiversité, nouvel organe lié à la promulgation de la loi sur la biodiversité, qui a rajouté aussi son soutien à travers cette loi et une convention tripartite entre cette agence, les Régions de France, puisqu'il y avait le Président des Régions de France qui était là François BONNEAU, et puis la Fédération Nationale des Parcs.

Et enfin, pas tout à fait enfin, Michael WEBER, le Président de la Fédération, a profité de l'occasion pour présenter le Manifeste des 50 ans des Parcs. Nous avons mis un exemplaire là sur la porte pour éviter de le lire dans le détail. Je n'en ai pas de toute façon une centaine donc, vous pourrez consulter cette déclaration des Parcs juste avant de repartir.

Et puis, enfin, on a eu la surprise de voir Nicolas HULOT, le Ministre de l'Écologie qui est venu en personne, pour exprimer une nouvelle fois son soutien à cette politique des Parcs naturels régionaux. Parmi l'allocution qu'il a faite, ce que j'ai relevé, c'est qu'il a fait part de ce sentiment de scepticisme qui est commun dans tous les projets justement de développement durable, de préservation de l'environnement. Il l'a qualifié quelque part de légitime et, en même temps, il a voulu insister pour renforcer la force de conviction que, lui, porte et que ses équipes portent, et que tous ces territoires que nous sommes avons, pour justement aller face à un sentiment un petit peu légitime, un peu habituel de scepticisme mais qui tend, qui devrait tendre à s'inverser dans les années à venir.

Enfin, il a parlé de son projet de l'écologie qui passe vraiment par la solidarité. Une solidarité sur l'espace, une solidarité entre territoires, une solidarité sur le temps pour la transmission aux générations futures. Et puis, une solidarité par rapport à l'ensemble du vivant, que cela ne se cantonne pas à l'Homme et à quelques espèces protégées mais vraiment à l'ensemble du vivant.

À la suite de cela, il y avait un déjeuner où j'ai pu rencontrer Michaël WEBER, le Président de la Fédération et puis Pierre WEICK, le directeur de la Fédération pour leur signifier qu'on avait un rendez-vous, avec Yves JAUNAUX, la Région Ile-de-France et puis la Fédération au sujet de notre territoire. Leur dire que cela avait été reporté mais que ce n'était qu'une question de temps pour que nous le reprogrammions. J'ai rencontré aussi les équipes administratives de la Région Ile-de-France, pour leur expliquer notre stupéfaction devant leur absence de communication et la surprise que nous avons tous eue lors du Bureau il y a 15 jours. Pas vraiment de réponse à communiquer qui soit formelle ou factuelle. Voilà, j'ai pu leur expliquer notre position. En tout cas, ce que j'ai vu, c'est qu'ils sont dans une position assez inconfortable puisque ce n'est pas seulement notre projet de Parc qui souffre mais

l'ensemble des PNR existants. J'étais avec la directrice du PNR de la Vallée de Chevreuse et le PNR du Gâtinais, qui eux-aussi ont énormément de difficultés pour leur contrat de Parc et principalement sur cette communication qui reste très très faible à faire avancer. Aucun contrat de Parc en tout cas n'est signé. Donc, nous, on n'a pas avancé sur notre transmission de délibération mais c'est pareil pour les quatre autres Parcs franciliens par rapport à leur contrat. Donc, là, ils vivent sur l'exercice financier budgétaire 2016. Voilà. Puis, à la fin de cette journée, c'était l'inauguration à Bercy Village des différents stands des Parcs. C'est ouvert depuis hier jusqu'à dimanche si vous avez le loisir d'y aller, de 10h00 à 18h00. Chaque Parc expose ses spécificités. Nous avons aussi des espaces communs où il y a des animations et des expériences qui sont proposées sur la question de l'aménagement du territoire. Donc, 10h00 à 18h00 à Bercy Village, métro ligne 14, pour ceux qui y vont en métro, sortie Cour Saint-Émilien. Vous verrez, c'est bien fléché, et c'est à 200 m de la sortie de la ligne 14. Voilà, c'est intéressant de voir tout cela. Voilà pour les 50 ans.

On avait une actualité forte la semaine dernière en termes d'événements. Jeudi dernier, nous rassemblions à Crécy-la-Chapelle le SMEP et le CLD pour une conférence sur le patrimoine dit vernaculaire, le patrimoine de pays ou encore le patrimoine non inscrit. Il y avait une soixantaine de participants qui étaient là. L'intervenant était Philippe MONTILLET. Les échanges ont été fructueux pour ceux qui étaient là. On a dû interrompre les questions puisque cela ne voulait pas finir. Cela s'est poursuivi autour d'un verre. Cette réunion été jugée très instructive, surtout que nous sommes directement concernés par le patrimoine vernaculaire, qui qualifie et identifie pleinement notre territoire et nos patrimoines de campagne. Donc, ce sont vraiment des questions essentielles, dans la protection, dans la valorisation et l'identité de notre territoire.

Et puis, quelques jours après, c'était mardi soir cette fois-ci à Chailly. Nous accueillions les représentants du CLD et du PNR Préalpes d'Azur, nouveau PNR qui date de 2005 et qui a mis à notre profit son expérience très enrichissante de relations entre société civile et PNR, via la création d'un Conseil Local de Développement assez atypique. Il dispose d'un certain nombre de moyens et d'une très belle expérience aujourd'hui qu'il a partagée avec nous. Et puis, aussi, le PNR puisqu'on avait un chargé de mission qui était présent avec nous et qui expliquait bien le lien qu'il y avait entre ce PNR et ce CLD, comment ce CLD travaillait en osmose, tout en gardant son autonomie, en osmose avec le Syndicat mixte et qu'il n'était pas du tout l'équivalent d'une association type « Les Amis du Parc ». C'est vraiment un travail très proche de ce que nous menons au niveau du Syndicat mixte. Voilà. Donc, là-aussi, une soixantaine de participants, presque 70. Ces actualités, on les traitera sur le site Internet. Vous retrouverez quelques images et quelques échanges sur le site du PNR. On enverra aussi très rapidement les présentations PowerPoint qui ont été diffusées à cette occasion à tout le monde, aux délégués du SMEP et au CLD. Un petit rappel : vous êtes conviés à retourner sur le site Internet. J'en rappelle l'adresse : <https://www.pnrbrie2morin.eu>. Voilà. Nous avons eu aussi une rencontre, lundi, entre le CLD et le nouveau Président.

Yves JAUNAUX : J'ai eu le plaisir, en effet, de rencontrer le Conseil d'Orientation lundi. Nous avons pu commencer à échanger sur les façons de travailler entre nous et j'essaierai de participer le plus souvent possible aux réunions. Comme j'ai dit à Marie RICHARD, nous avons obtenu des renseignements à la réunion de Chailly pour trouver des moyens de travailler ensemble dans la plus parfaite coopération. Cela me paraît tout à fait intéressant. Pour l'instant, on va laisser ça, mais on va pouvoir trouver des solutions pour pouvoir travailler de manière intelligente.

Ce qu'il est intéressant de regarder, c'est que, fin septembre, nous étions tous découragés parce qu'on ne savait pas où on allait. Et puis, en l'espace de quelques jours, on se retrouve dans une situation qui a complètement changé. Ce n'est pas pour ça que c'est gagné. Mais, il va falloir travailler. Je peux vous dire que même ma vie a changé en 15 jours de temps. Il y a 15 jours, je suis devenu Vice-président en charge de l'environnement au Département. Donc, il faut prendre ça en charge. Mais, c'est vrai que tous ces épisodes qui arrivent vont dans le bon sens pour le PNR, notamment la rencontre de Franck hier avec le secrétaire d'État. Une réunion sera programmée entre Franck, Nicolas HULOT et moi - bien sûr, on vous le dira - et une autre réunion avec Valérie PÉCRESSÉ, pour voir comment on peut arranger les choses, sera calée, ce qui fait que nous allons dans le bon sens. Y a-t-il des questions ? On ne va pas alourdir le débat, ce n'est pas le sujet de ce soir.

Intervention de la salle : Et concernant l'étude demandée par la Région ?

Yves JAUNAUX : Joker...! Parce qu'il faut déjà savoir s'il y a une étude. Il ressort des échanges avec l'IAU qu'il s'agirait simplement d'une d'amélioration de ce qui a déjà été fait. C'est tout. Cela veut dire... Samuel... On peut encore évoquer ça deux mots... ?

Samuel COQUIN : En échangeant avec l'IAU - on était encore ensemble hier - évidemment, je les ai questionnés sur une étude qui aurait été commanditée. Ils m'ont infirmé la commande d'une étude au mois d'avril ou mai. Ils m'ont dit, par contre, qu'il y avait eu une réunion, il y a une quinzaine de jours, avec les services de la Région. L'IAU a dit qu'au plus, ce qu'ils pourraient réaliser, et ce qui pourrait avoir du sens, c'est une note complémentaire tout en sachant que le travail du SAGE sur les deux Morin a déjà été bien expliqué dans notre délibération. Le travail porterait sur comment le SMEP entend bien contribuer à la mise en œuvre et à la coordination avec le SAGE. Donc, tout au plus, ce serait une note complémentaire réalisée par l'IAU et, si cela devait intervenir, ce ne serait pas avant le début d'année 2018. Juste aussi une petite information par rapport à hier, le 52^{ème} Parc devrait être celui de la Sainte-Baume, ce qui devrait paraître par décret début 2018. Trois autres projets sont bien avancés aussi et devraient voir le jour en 2018-2019. Malgré le haut niveau d'exigence qui a été rappelé par le Ministre et par la Fédération des Parcs, il y a déjà quatre Parcs au minimum qui sont devant nous.

Yves JAUNAUX : Moi, ce que je vois, sur la note que m'a faite Franck, c'est qu'en fin de compte, aucun point de blocage n'a été soulevé. N'empêche qu'il s'agit d'une bataille continuelle. Cela ne va pas se faire comme ça. Il y a encore du travail. M. SARAZIN-CHARPENTIER ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Lors de la dernière réunion, compte tenu du contexte, il avait été envisagé d'établir une motion. Compte tenu des derniers événements et des rendez-vous dont vous nous avez largement rendus compte, est-ce que le Bureau a envisagé - c'est un gros mot - une stratégie pour les semaines qui viennent compte tenu des éléments d'informations qui ne sont, si j'ai bien compris, que des paroles verbales et des promesses ? Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu au niveau de la réflexion du Bureau sur une action concrète pour que le déblocage soit définitif ?

Yves JAUNAUX : On voit bien que le blocage vient de la Région. Donc, on compte sur un rendez-vous, Franck et moi-même, avec Valérie PÉCRESSÉ pour complètement débloquent la

situation. Et, quand on voit le communiqué de presse, l'implication de Valérie PÉCRESSE dans les Parcs régionaux franciliens, cela va quand même dans le bon sens. Donc, je pense qu'il faut continuer, continuer à pousser et qu'on puisse demander à la Région d'envoyer le document, peut être un petit peu aménagé par rapport à ce qu'on avait fait avec tout le monde. Rappelez-vous : ce sont 17 réunions en début d'année, en deux mois. Cela n'est quand même pas négligeable ! Il faut maintenant pousser la Région pour leur demander ce qu'ils veulent comme document et le donner au Préfet de Région. Je vous rappelle que le décisionnaire définitif est le Ministre. Le Ministre est complètement favorable aux Parcs, le secrétaire d'État dit qu'il va pousser dans ce sens-là, le Ministre également. Donc, vous voyez où il faut aller. Là-dessus, comptez sur nous, on va continuer !

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : On compte sur vous pour débloquer la situation.

Yves JAUNAUX : Bon, on s'arrête là. C'est vrai que les points à l'ordre du jour ne sont pas très excitants mais on est obligés de les prendre les uns après les autres. Nous devons adopter tout d'abord le procès-verbal du 26 juin. Nous avons intégré la remarque de Denis SARAZIN-CHARPENTIER sur l'orthographe du nom Jules MARMOTTIN.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : J'avais demandé de ne pas en faire état.

Yves JAUNAUX : Mais, je l'ai fait exprès ! Nous devons désigner un secrétaire de séance. Y-a-t-il des candidats ? Allez, Édith THÉDOSE. On te voit souvent, c'est plus facile pour faire signer les documents. Vous êtes tous d'accord ?

N°DEL-2017-13 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Question numéro un. C'est une question essentielle mais cela ne change rien. Le seul problème, c'est que l'on a changé de Président. Donc, suite au renouvellement de présidence, nous devons voter à nouveau la délégation de compétences du Comité syndical au Président. Ce sont les mêmes compétences. Moi, je veux bien vous les lire mais, je vous préviens, il y a quand même deux pages ! Je crois que, si vous n'avez pas de remarques, on peut s'arrêter là. Si vous n'avez pas de remarques, on met aux voix. Vous êtes tous d'accord ? Il n'y a pas d'abstention ? De vote contre ? Adoptée. Vous voyez, je vous avais dit que ça irait vite !

1/ DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10 (applicable aux syndicats mixtes fermés), qui indique que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

VU l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à la fonction et au rôle du Président,

VU l'élection d'un nouveau Président lors du Bureau syndical du 10 juillet 2017,

CONSIDÉRANT que l'évolution de l'activité du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin nécessite la délégation de certaines compétences du Comité syndical au Président, afin de garantir la continuité du service et d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du Syndicat Mixte,

PROPOSE

- de déléguer au Président les attributions suivantes :
 - * préparer et exécuter les délibérations de l'organe délibérant, d'ordonner les dépenses et prescrire l'exécution des recettes du Syndicat Mixte ;
 - * déposer les demandes de subvention, leurs exécutions étant soumises à autorisation du Bureau ou du Comité syndical ;
 - * solliciter les participations des partenaires et signer toutes pièces utiles à l'exécution des opérations autorisées par le Bureau et le Comité syndical ;
 - * prendre toute décision, dans le respect de la procédure interne des marchés publics, concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - * passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
 - * créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux et nommer les régisseurs ;
 - * décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et les conventions de mise à disposition à titre gratuit portant sur le domaine public et le domaine privé du Syndicat ;

- * ester en justice, au nom du Syndicat Mixte, devant les juridictions administratives ou judiciaires (civiles ou pénales, en première instance, en appel ou en cassation) ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- * fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts ;
- * procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- * réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximal de 200 000 € ;
- * passer et signer, en règle générale, toute convention nécessaire au fonctionnement du Syndicat Mixte, ne grevant pas le budget du Syndicat Mixte ;
- * décider l'aliénation au gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;
- * passer et signer les contrats avec les agents du Syndicat Mixte et actes afférents tels que les ordres de mission ;
- * allouer les gratifications aux stagiaires dans la limite prévue règlementairement ;
- * signer les ordres de mission des élus ou de tout autre personne autorisée ;
- * prendre toute décision concernant le remboursement des frais de déplacement et frais réels des agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions ;
- * accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- * autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations et aux organismes extérieurs dont le Syndicat Mixte peut être membre.

Les décisions engagées en application de cette délibération peuvent être prises par un vice-président agissant par délégation du Président. En cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation peuvent être prises par un vice-président.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Question 2 : MODIFICATIONS AU SEIN DU BUREAU SYNDICAL

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Alors, modification au sein du Bureau syndical. Je dois vous dire que ces modifications au sein du Bureau syndical risquent encore de changer puisque Anne CHAIN-LARCHER est aussi une représentante de la Région en tant que Vice-présidente. Anne devrait démissionner de son poste de Vice-présidente de la Région, rester au Conseil Régional mais quelqu'un d'autre sera désigné comme Vice-président de la Région. Alors, je vous explique. Jean-Luc MUSART est devenu délégué suppléant de Ugo PEZZETTA au sein du Syndicat mixte. Il est proposé la désignation d'Ugo PEZZETTA. Alors, je vous rappelle quand même, par rapport à cette histoire-là, que Franck RIESTER, ancien président du SMEP, avait souhaité avec les élus que le Bureau soit composé de représentants de tout le territoire. Cela veut

dire qu'on a fait une liste de tout le territoire pour que tous les territoires soient représentés dans les collèges du Bureau. Bien entendu, on ne peut pas parler du collège Département et du collège Région puisque, là, on n'a pas à statuer, les représentants étant désignés. Là, il s'agit simplement de remplacer Jean-Luc MUSART par Ugo PEZZETTA. Ugo PEZZETTA est candidat. Le SMEP a reçu également la démission d'un représentant désigné par la Région, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, le 7 juillet dernier. J'aimerais bien connaître cette dame mais on ne l'a jamais vue. Donc, si vous voulez, son remplacement n'a pas encore été prévu par la Région, laissant le siège vacant jusqu'à la désignation d'un nouveau représentant par la Région Ile-de-France. Cela veut dire que le Bureau va encore changer. Tout dépend de ce que va nous dire la Région. Alors, la composition du Bureau serait celle-ci :

Collège Région

Anne CHAIN-LARCHÉ, elle est toujours au Bureau mais bientôt plus en tant que Vice-présidente
Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (Combs-la-Ville),
Mme Marie-Pierre BADRÉ
et un délégué dans l'attente de sa nomination par la Région Ile-de-France.

Collège Département

Il n'y aura pas de changement c'est-à-dire Olivier LAVENKA, Laurence PICARD et Yves JAUNAUX.

Collège EPCI

C'est Thierry BONTOUR et Didier VUILLAUME.

En ce qui concerne le collège des communes, il y aurait juste le changement, le remplacement de Jean-Louis MUSART par Ugo PEZZETTA. Pas de problème là-dessus ? Oui ? Tout le monde est d'accord ? Oui, je vais vous donner la parole.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Cher collègue, cette délibération n'est pas un point de détail de notre courte histoire. Cette délibération me semble, et peut-être à un certain nombre d'entre nous, être un peu du bricolage. Vous vous souvenez, en 2015, de la longue élection du collège des représentants des communes où, finalement, il y a eu 15 candidats ou 16, je ne sais plus, pour 12 postes à pourvoir, alors qu'il nous avait été proposé, voire imposé, une liste bloquée de 12 noms. C'est bien ça ? Je ne me trompe pas ? Ce collège, rappelons-le, vise à réunir des représentants élus nominativement qui sont issus de telle ou telle commune. En latin, si je ne l'ai pas perdu, je crois que l'on dit que nos représentants des communes sont élus *intuitu personae*. En aucun cas, il ne représente telle ou telle commune si l'on suit le raisonnement que vous nous proposez. Le raisonnement de cette délibération, cela voudrait dire que le suppléant de Monsieur RIESTER, que je ne connais pas, aurait pu devenir Président de notre SMEP et, de même, votre suppléant, Monsieur JAUNAUX, si on suit ce raisonnement pourrait devenir le Président du SMEP. Vous inversez avec votre suppléant. Je vous rappelle aussi que le Préfet avait quand même, en 2015, déposé un référé sur le déroulement de ces élections. Même s'il n'avait pas été suivi par le Tribunal administratif, il semblait qu'il y avait des choses à mettre à l'index. Il serait malvenu qu'il se penche ou qu'elle se penche, puisque c'est une Préfète, sur cette délibération proposée aujourd'hui. Alors, me direz-vous, qu'est-ce que vous proposez ? Je propose de reporter cette délibération afin que les bases juridiques en soient éclaircies, afin d'éviter, comme je disais, que ce soit du bricolage. Elle devrait, et là c'est au juriste de voir, elle devrait se

traduire par une ouverture à candidatures pour l'élection du 12^{ème} membre du collège. Donc une élection en bonne et due forme et non une désignation comme il nous est demandé. De plus, comme vous le rappeliez, on peut être patients. On a vu qu'il nous faut prendre du temps. Madame CHAIN-LARCHÉ, appliquant la loi sur le non-cumul des mandats, ne sera plus Vice-présidente. Madame MONVILLE-DE CECCO n'est pas encore remplacée. Donc, on pourrait au moins attendre le remplacement et le statut de ces deux représentantes régionales pour mettre, dans la même affaire, cette délibération. Je vous serais reconnaissant de revoir ce texte. Il y a sûrement une argumentation juridique et je voudrais bien la voir. Car, en l'état actuel, elle ne me semble pas conforme tant au Code général des collectivités locales qu'à nos statuts, même si nos statuts sont assez larges et vagues sur cette question. Ce n'est pas une raison pour en profiter. Je sais que c'est un point de détail mais, au travers de cette délibération, c'est une expression de la démocratie. Donc, il faut que la démocratie s'effectue et que les élections s'effectuent dans les bonnes formes.

Yves JAUNAUX : J'entends bien. Le problème, c'est que, par rapport aux événements qui viennent de se passer depuis quinze jours, c'est quand même un point de détail qui doit être dans les règles. Où je peux vous suivre, c'est qu'en fin de compte, on risque de changer la composition du Bureau, suite notamment à la démission d'Anne CHAIN-LARCHÉ et à d'autres arrivées. Donc, là-dessus, on peut vous suivre. Le seul problème... Je veux bien qu'on revote la prochaine fois par rapport aux membres du collège des communes puisqu'on ne peut que prendre acte du collège de la Région. En fin de compte, les personnes sont nommées par la Région, comme pour le Département qui désigne ses membres délégués siégeant au Syndicat de préfiguration. Il y a juste le problème de ce collège des communes. Il n'empêche que le vote bloqué du départ était fait pour avoir un consensus général sur l'équilibre du territoire. Si vous remettez ça en cause...

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Ce n'est pas un vote bloqué, ce n'est pas du tout conforme. C'est l'orientation qui a été donnée. La preuve, il y a eu contestation lors de l'élection...

Yves JAUNAUX : Mais qui n'a pas été suivie par le Tribunal administratif. Oui, allez-y, M. ROUSSEAU.

Michael ROUSSEAU : Juste un complément, pour répondre à la question de mon collègue, c'est juste la délibération qui pose problème. Il suffira juste de dire : *propose Ugo PEZZETTA au sein du Bureau syndical*. Pas besoin de préciser qu'il est élu en tant que représentant de la commune de La Ferté-sous-Jouarre. Comme il l'a dit, vous êtes au bureau en tant que personne et pas en tant que représentant d'une commune. Je pense que la délibération est à changer. Il faut juste enlever la fin de la phrase et c'est bon.

Yves JAUNAUX : Donc, si vous voulez, moi, je crois qu'il faut suivre cette idée. De toute façon, le Bureau va encore changer. On n'est pas à un mois près. C'est vrai qu'on peut reporter le vote mais, bon, on voit bien, de toute façon, qu'Anne CHAIN-LARCHÉ, au niveau du collège de la Région, va changer. On attend encore la nomination du délégué de la Région Ile-de-France. Encore là-dessus, n'empêche que là-dessus, il n'y aura pas à voter. Le collège Région ne pourra pas changer. Le collège Département ne pourra pas changer, je l'ai déjà dit tout à l'heure. Est-ce que vous voulez qu'on refasse un vote complet de tout ? Moi, je crois que ce serait quand même très intéressant, dans la situation actuelle, que La Ferté-sous-

Jouarre soit représentée. Cela me paraît logique. Si on remet en cause la possibilité qu'Ugo PEZZETTA soit élu, cela veut dire que tout le système qu'on a mis en place est remis en cause.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : C'est un système, vous le dites bien. C'est un système qui est mis en place, ce n'est pas le fondement des choses.

Yves JAUNAUX : Je pense que c'était une bonne idée de Franck RIESTER. On risque quand même d'avoir un Bureau qui soit surreprésenté par rapport à des communes et que certains territoires ne soient pas représentés.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Il faut réviser les statuts alors, si les statuts sont mauvais. C'est la base juridique.

Yves JAUNAUX : Par rapport aux sujets qu'on a vu tout à l'heure, cela n'a rien à voir. Je propose que l'on reporte cette délibération par rapport à ce qu'on a dit. Je suis d'accord pour reporter cette délibération.

Décision :

La délibération est reportée.

N°DEL-2017-14 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS VERS LE SMEP

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Signature de la convention de la mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers vers le SMEP. Auparavant, Samuel COQUIN venait de l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher. Il s'agit de prendre la même délibération. Maintenant, Samuel COQUIN est directeur au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. Il suffit de faire la même chose : une convention, comme on l'avait entre l'Office de Tourisme et le SMEP, entre le Pays de Coulommiers et le SMEP. J'ai demandé l'estimation des coûts annuels des agents mis à disposition du SMEP. Je vais vous dire le détail. Nous avons un agent de Chailly-en-Brie qui est actuellement à mi-temps, ce qui correspond à 16 429,20 € annuellement. Il y a 12 321 € pour l'année 2017 mais le versement a commencé en avril. Il y a donc une différence par rapport à cela. J'ai ressorti également les chiffres pour la mise à disposition de Samuel, ce qui correspond à 0,2 d'un temps plein soit 170 heures de juillet à décembre 2016 pour un montant de 11 000 €. L'estimation pour 2017 représente environ 300 heures pour un budget de 19 000€. Vous voyez, ce sont des sommes tout à fait minimales par rapport aux services rendus et qui apportent une réponse à ceux qui pouvaient critiquer à l'époque. Pas de problème sur cette délibération ? Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Merci.

3/ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS VERS LE SMEP

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin nécessite une assistance technique pour garantir son fonctionnement dans le cadre de la préfiguration du futur PNR,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin et la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers se sont rapprochés pour convenir d'une mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers,

CONSIDÉRANT qu'il convient désormais d'adopter la convention correspondante,

CONSIDÉRANT le projet de convention de mise à disposition joint,

PROPOSE

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de service de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers vers le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin, joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer la présente convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2017-15 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT D'INTERVENANTS POUR UNE CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE SMEP

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Remboursement des frais de transport d'intervenants pour une conférence organisée par le SMEP. Tu veux en dire un mot ou je prends la parole ?

Jean-François LÉGER : C'est une conférence qui a eu lieu et il y a nécessité de défrayer les intervenants par rapport aux frais qu'ils ont eu à avancer. Donc, il est proposé d'engager le remboursement des frais des trois intervenants à hauteur de 200 € forfaitaire sous l'imputation 6185 « Frais de colloque et séminaire ». Voilà, tout simplement.

Yves JAUNAUX : On a eu une intervention de qualité et, en plus, on a bénéficié du fait qu'ils étaient hébergés par rapport à l'anniversaire des 50 ans des PNR. Donc, 200 €, ce n'est pas cher payé. Pas de problème pour cette délibération ? Merci. Vous voyez, ça va vite !

4/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT D'INTERVENANTS POUR UNE CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE SMEP

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la soirée organisée par le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin et le CLD le 10 octobre dernier,

CONSIDÉRANT la venue de 3 représentants du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et de leur CLD,

CONSIDÉRANT la volonté du Syndicat Mixte d'assurer le remboursement des frais de transport des intervenants,

PROPOSE

d'engager le remboursement des frais de transport des trois intervenants, sur présentation de justificatifs, dans la limite d'un montant forfaitaire de 200 €, sous l'imputation 6185 « Frais de colloques, séminaires et conférences ».

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2017-16 PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Passation d'une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Alors, cette délibération est nécessaire pour garantir la dématérialisation des actes administratifs. Vous connaissez ça. Donc, on est obligés de passer cette convention pour assurer la transmission. À ce jour, les départs se font par véhicule-navette directement en Sous-préfecture. On a la possibilité de télétransmettre les actes, ce qui est quand même plus pratique, avec signature électronique. Un moyen moderne pour lequel les élus doivent s'adapter. Pas de problème là-dessus ? Mais, de toute façon, c'est l'avenir, on est tous confrontés à ça. Pas de problème ? Pas de vote contre ? De personne qui s'abstient ? Je vous remercie.

5/ PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales disposant que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe une convention avec le Préfet,

CONSIDÉRANT que le Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin a choisi la procédure de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité,

PROPOSE

- d'autoriser le recours à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'autoriser la passation d'une convention entre le Préfet et le Syndicat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2017-17 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2017

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Décision modificative. Jean François, à toi !

Jean-François LÉGER : Oui, donc, une petite décision modificative en espérant qu'il n'y en ait pas d'autres à la fin de l'année. Donc, la première. Il y a eu une petite coquille par rapport au budget qui vous avait été présenté, qui était bon mais, dans la retransmission, quand on l'a tapé sous le format informatique, il y a eu un petit loupé au 002 « Reprise de l'excédent ». Il y a une régularisation de 2 000 € à faire et une autre par rapport aux points qui ont été vus précédemment, notamment aux conventions. Donc, un changement d'article à hauteur de 78 000 € entre le 6288 qu'on avait prévu initialement et le 6218 qui est souhaité par la Trésorerie. Voilà. Tout est bon hormis la petite coquille des 2 000 €, mais c'est un loupé dans la saisie. C'est tout. Voilà la DM et en quoi elle consiste. Vous l'avez eue : vous l'avez tous comprise ? Pas de problème là-dessus ?

Yves JAUNAUX : Merci Jean-François. Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie.

6/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2017

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical n°DEL 2017-7 en date du 16 mars 2017, approuvant le budget primitif du Comité syndical,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

EXPOSE au Comité syndical la nécessité d'effectuer des modifications budgétaires afin de permettre le transfert de crédits entre deux chapitres et la nécessité de revoir la reprise de résultats du budget de l'exercice 2016, résultant d'une erreur de plume.

PROPOSE les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 011 : article 6288 « autres services extérieurs » D - 78 000€

Chapitre 012 : article 6218 « autre personnel extérieur » D + 78 000€

- Modification de l'excédent de fonctionnement 2016 résultant d'une erreur de plume :

R002 « excédent de fonctionnement reporté de 2016 » - 2 000€

617 « Etudes et recherches » D - 2 000€

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Yves JAUNAUX : Vous voyez, ce sont des sujets qui n'étaient pas passionnants. Le reste était un peu plus passionnant. L'avenir du Syndicat est quand même en jeu. Voilà. On avait décidé avec le Conseil Local de Développement d'informer, pourquoi pas, la presse par rapport aux événements. J'ai eu l'occasion, dans d'autres fonctions notamment à La Ferté-Gaucher, de rencontrer la presse ce matin sur d'autres sujets. On va organiser, si le CLD est d'accord, une conférence commune sur le PNR pour expliquer à la presse les événements et expliquer comment on veut travailler entre le Bureau, le Syndicat de Préfiguration et le CLD. Je pense que cela va être intéressant. Par contre, il faut qu'on rediscute avec le CLD de l'intérêt de la motion, comme l'a dit notre ami par rapport aux événements qui viennent d'arriver. C'est le CLD qui décidera. Mme RICHARD, vous souhaitez prendre la parole ?

Marie RICHARD : Lors de la réunion du Conseil d'Orientation à laquelle vous avez participé, pendant toute la durée de la réunion, ce jour-là, nous n'avions pas ces nouvelles plutôt encourageantes. Je retiens quand même que ce ne sont que des nouvelles. La lettre que nous avons préparée est très courtoise et fait référence aussi à la venue de Valérie PÉCRESSE au Festival de la Terre à Saints, comme un témoignage de l'intérêt qu'elle porte à notre territoire et à son image. Pour ma part, compte tenu de l'implication, je pense que cela ne peut être qu'utile de montrer qu'il y a un soutien dans la mesure où il n'y a vraiment rien de belliqueux, que ce courrier est très apaisé et qu'il vient pour dire fermement qu'on ne peut pas mobiliser des citoyens sans leur donner des informations pendant 5 mois de suite.

Yves JAUNAUX : Vous n'êtes pas agressifs dans votre courrier en effet.

Marie RICHARD : On précise qu'on attend la transmission de la délibération. Donc, je suis vraiment favorable pour le transmettre. On a résolu les problèmes pratiques de signature puisque, malheureusement, je n'étais pas là l'autre soir. Je suis, au contraire, pour l'envoyer rapidement. Ce sera une belle occasion pour la Présidente de confirmer son communiqué de presse en l'appliquant à notre territoire.

Yves JAUNAUX : Je suis complètement d'accord. Ce qu'il faut, c'est que l'on aille dans le bon sens, qu'on arrive à trouver une solution par rapport à notre Syndicat.

Marie RICHARD : On fait équipe et on ne demande qu'à faire équipe avec la Région.

Yves JAUNAUX : Aucun problème, d'autant plus qu'on va essayer d'obtenir un rendez-vous auprès de Valérie PÉCRESSÉ, Franck et moi. Moi, je pense qu'il n'y a plus de blocage mais il faut quand même en avoir confirmation.

Marie RICHARD : Si on pouvait nous l'écrire, cela ferait plaisir.

Yves JAUNAUX : C'est mieux.

Marie RICHARD : Voilà, moi, je trouve que cela serait bien... Notre démarche n'a rien d'irritant ni de contre-productif bien au contraire. Fait original car ce n'est pas dans tous les Parcs. Le SMEP ici a su mettre en place un CLD. Il faut quand même souligner que ce n'est pas le cas partout et que c'est relativement rare. C'est aussi un pari, une prise de risque sur les expressions. Je pense qu'on s'est toujours bien articulés et que Samuel COQUIN a toujours été d'une grande aide pour qu'on échange bien et qu'on soit sur les mêmes longueurs d'ondes, chacun de la place d'où il parle. Je pense que c'est une belle complémentarité, d'autant qu'on a au sein de notre Conseil d'Orientation et du CLD la profession agricole, qui est très fortement représentée, ce qui est aussi intéressant par rapport à l'image et à l'identité choisie par ce Parc.

Yves JAUNAUX : C'est vrai que les contacts sont faciles avec la Chambre d'agriculture grâce à Thierry BONTOUR. C'est aussi une chance de l'avoir parmi nous et d'avoir également le président du SAGE, Roger REVOILE à nos côtés aussi. C'est quand même tout à fait intéressant. Je pense qu'on a tout ce qu'il faut maintenant, avec tout ce tissu associatif qui est riche pour pouvoir aider à la participation, même s'il faut freiner certaines personnes sur leurs idées. Cela n'empêche que c'est tout à fait intéressant. Je vous remercie. Oui, M. SARAZIN-CHARPENTIER ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : On a deux minutes ? Je vous prie de m'excuser tout à l'heure d'avoir élevé la voix. C'est sûrement la passion. C'est également pour être entendu et surtout compris.

Yves JAUNAUX : On vous entend tout le temps ! *Rires*

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Entendre dans le sens de comprendre. Cette passion, je l'ai pour ce PNR que je voudrais voir éclore. Cette passion, je l'ai également pour le fromage. Demain, c'est la fête du brie. Un de nos collègues me faisait remarquer qu'à la fin des années 90 : « *Vous avez fait une série d'articles sur le coulommiers dans le Pays Briard* ». Et oui, je ne suis pas né de la dernière pluie ! Je voudrais vous donner deux informations en complément des conférences que vous citez. Il y a eu également une conférence très intéressante, organisée à Doue, sur l'eau notamment par des spécialistes de l'IRSTEA, qui est l'ancien

CEMAGREF. Cela serait également un élément de réflexion par rapport à ce qui nous a été présenté. Les deux PNR qui sont venus chez nous, avec un Conseil scientifique, ces personnes-là seraient utiles. On a un bassin expérimental qui existe depuis 50 ans sur le bassin de l'Orgeval. Il faut exploiter ces données-là qui nous éclairent, au travers d'un Conseil scientifique. Est-ce que vous pouvez me confirmer, par ailleurs, qu'il y aura une fiche technique sur la délibération du Conseil Régional du 8 juillet 2017 qui modifie sa politique régionale pour la valorisation du patrimoine, en particulier, avec une convention avec la Fondation du patrimoine ?

Yves JAUNAUX : Oui, c'est prévu.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : La dernière chose qui avait été abordée - j'ai vu dans les compte-rendus qu'il en serait question en Bureau - pour résumer, c'est toujours sur le patrimoine, sur le respect de notre identité et de notre patrimoine au travers des couvertures de toitures. J'avais résumé ça en disant que la Brie n'était pas la Bretagne, autrement dit que l'on n'ait pas de l'ardoise ou des tuiles noires qui prolifèrent. Après en avoir rediscuté avec le CAUE, qui avait donné une réponse technique, il semblerait que ce soit au niveau des lotissements qu'il y ait des problèmes soit de respect de la réglementation, soit de détournement. L'idée, c'est, puisque nous sommes là potentiellement pour défendre l'identité de notre territoire, que nous représentons plus de 80 communes, c'était au moins de faire une note, d'attirer l'attention des pouvoirs publics de façon à ce que cela redescende au niveau des mairies pour que les PLU soient plus attentifs à ces affaires-là. J'en ai parlé avec le Vice-président du SMEP où avait lieu cette conférence sur l'eau et il m'a dit que c'est sûrement une idée à poursuivre. Que l'on soit un peu plus donneur d'alertes pour montrer que, d'ores et déjà, on est au travail.

Yves JAUNAUX : Je crois que tout ça, est intéressant mais, la priorité des priorités, pour l'instant, c'est d'obtenir cette transmission au Préfet de Région et, si cela ne se passe pas bien, de demander au Ministre d'intervenir pour nous, pour transformer notre Syndicat en véritable PNR. Après, viendra le temps de regarder tous les points de détail. Mais, pour l'instant, il faut surtout s'occuper du reste car ce n'est pas gagné. Ne croyez surtout pas que c'est gagné. S'il y a eu des avancées depuis 15 jours, des avancées tout à fait importantes qui n'étaient pas prévues, ne croyez pas que c'est arrivé. Il faut continuer. Allez, merci de votre présence et bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19h53.